

10.02.2009 - 10:00 Uhr

ISPA : Alcool à carnaval - ne pas se faire tourner en bourrique

Lausanne (ots) -

Le carnaval fait partie des grands rendez-vous festifs de l'année. Si l'on souhaite profiter de "la plus belle période de l'année" tout en gérant les risques, il est préférable de renoncer à une consommation excessive d'alcool. Les organisateurs de festivités peuvent également prendre des mesures, afin de limiter les dégâts dus à l'alcool. L'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) donne des pistes pour une fête sans nuage.

Dans un lieu où beaucoup de personnes se réunissent pour faire la fête, le recours à des boissons alcooliques est facile, et ce à tout âge. C'est également le cas durant la période de carnaval à venir. Des excès d'alcool, des intoxications alcooliques, des accidents ou des violences sont les risques inhérents à la déferlante festive. Aussi bien les hôtes du Carnaval que les organisateurs de festivités peuvent contribuer à réduire au maximum les états d'ivresse dus à l'alcool, ainsi que les dégâts. "Les grandes fêtes ont besoin d'un cadre", souligne Corine Kibora, spécialiste de la prévention à l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA). La protection de la jeunesse, ainsi que l'interdiction de servir de l'alcool aux personnes ivres, en vigueur dans la plupart des cantons, en font partie.

Durant le carnaval, la protection de la jeunesse reste en vigueur. La bière et le vin ne peuvent être remis qu'aux jeunes de 16 ans révolus, les spiritueux, les apéritifs et les alcopops qu'aux consommateurs de 18 ans révolus. L'affichage obligatoire des âges limite de vente et de remise d'alcool soutient le personnel de service. A cet égard, il est judicieux qu'au moins une personne expérimentée travaille derrière chaque bar pour faire face aux situations difficiles. Un grand nombre de centres de prévention cantonaux offrent une formation à cet effet. Dans les espaces fermés, des bracelets de contrôle peuvent être utilisés pour identifier l'âge des personnes. Une offre attractive de boissons sans alcool contribue également à la prévention. Les organisateurs de festivités peuvent aller encore plus loin en renonçant à toute publicité pour l'alcool, ainsi qu'au sponsoring.

Afin que l'humeur festive persiste

Les participants au carnaval peuvent également prendre des précautions, afin d'éviter les problèmes liés à l'alcool. L'ISPA met l'accent sur les conseils suivants:

- Déterminer soi-même son rythme de consommation. Afin de garder le contrôle sur la quantité consommée, il est conseillé de finir son verre avant se laisser resservir.
- La fièvre du carnaval fait transpirer. Pour apaiser sa soif, rien de tel que des boissons sans alcool: l'alcool, quant à lui, déshydrate le corps!
- Il est difficile d'évaluer si et à quel moment on a atteint le taux maximal d'alcool autorisé. Le principe est le suivant: quand on a bu,

on ne conduit pas, on prend un taxi ou on utilise les transports publics. On devrait empêcher une personne ayant une alcoolémie trop élevée de rentrer chez elle au volant de son véhicule. Les organisateurs de festivités permettent à leurs hôtes de rentrer en toute sécurité chez eux, lorsqu'ils organisent pour eux un service de taxis ou de bus collectifs.

L'ISPA en bref

La protection de la santé est au centre des préoccupations de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA). L'ISPA entend prévenir ou réduire les problèmes liés à la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives. Il conçoit et met en place des projets de prévention et s'engage dans la politique de la santé et la recherche psychosociale. L'ISPA est une organisation privée, indépendante de tout parti politique, reconnue d'utilité publique.

Vous trouverez ce communiqué de presse sur le site Internet de l'ISPA :

<http://www.sfa-ispa.ch/index.php?IDtheme=26&IDcat7visible=1&langue=F>

Contact:

Corine Kibora
Porte-parole de l'ISPA
ckibora@sfa-ispa.ch
Tél. : 021 321 29 75

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/de/pm/100000980/100577480> abgerufen werden.